

## Le saviez-vous?

- La prévalence de la déficience auditive permanente est d'environ deux cas par groupe de 1 000 enfants à la naissance, et passe à trois ou quatre cas par groupe de 1 000 enfants à l'âge de cinq ans.
- L'impact de la déficience auditive permanente sur le développement de l'enfant peut être atténué par une intervention au plus tard à l'âge de six mois.
- Les enfants exposés à des facteurs de risque non congénitaux ou présentant un déficit auditif qui n'est pas survenu tardivement peuvent être dirigés vers le PDNTAIP.
- La technologie actuelle permet de diagnostiquer avec précision un déficit auditif dans les 48 heures suivant la naissance.
- Les enfants présentant un déficit auditif léger ou une perte de l'audition dans une seule oreille doivent également être traités promptement.
- Lorsque les spécialistes de la santé suivent de près l'état de l'audition de leurs patients et insistent auprès des familles pour qu'elles observent les recommandations du PDNTAIP, cela peut avoir une forte incidence positive sur les parents qui, à défaut de cet encadrement, pourraient refuser d'avoir recours à des services de suivi.

**Des troubles du spectre de la neuropathie auditive** sont actuellement diagnostiqués chez environ dix pour cent des nourrissons présentant une déficience auditive permanente.

Les troubles du spectre de la neuropathie auditive désignent un ensemble de pathologies qui perturbent le synchronisme des signaux que l'oreille interne transmet au nerf auditif. Ils peuvent engendrer une déficience auditive permanente plus ou moins grave et une distorsion prononcée du son. Ces troubles peuvent être attribuables à des anomalies génétiques, à l'hypoxie périnatale, à l'hyperbilirubinémie ou à des infections.

Pour obtenir les coordonnées des bureaux régionaux du PDNTAIP de l'Ontario, veuillez aller au :

[www.ontario.ca/troublesauditifsneonatal](http://www.ontario.ca/troublesauditifsneonatal)



## Dépistage néonatal des troubles auditifs et intervention précoce en Ontario

Renseignements pour les professionnels de la santé

Pour passer une commande téléphonique :  
1 800 668-9938  
ATS 1 800 268-7095

ou consulter les sites suivants : [www.publications.serviceontario.ca](http://www.publications.serviceontario.ca)  
Publication no : 018890

En savoir plus : [www.ontario.ca/enfants](http://www.ontario.ca/enfants)

This document is also available in English.  
Février 2014 © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

La déficience auditive permanente est l'un des troubles congénitaux les plus répandus. Le Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce (PDNTAIP) de l'Ontario vise à faire passer un test de dépistage à tous les nouveau-nés à l'âge d'un mois, à faire passer un examen audiométrique détaillé à l'âge de trois mois à tous les bébés qui n'ont pas subi un test de dépistage initial et, s'il y a lieu, à intervenir avant que l'enfant ait six mois. L'intervention consiste à dispenser des services et un soutien aux familles pour qu'elles puissent prendre des décisions éclairées quant au type de technologie auditive (p. ex. une prothèse auditive), aux langues des signes ou gestuelles (p. ex. la langue des signes américaine) et à d'autres méthodes d'acquisition des aptitudes à la communication. Les étapes à franchir à un mois, trois mois et six mois sont largement acceptées à l'échelle internationale.

1 – 3 – 6...

**Test de dépistage**  
au plus tard à un mois

**Évaluation** au plus tard à trois mois

**Intervention** au plus tard à six mois

Lorsque les spécialistes de la santé connaissent les risques pour la santé de la déficience auditive permanente acquise, ils sont en mesure de recommander à la famille un examen audiométrique et une intervention précoce dans le cadre du PDNTAIP.



Indicateurs de risque élevé de déficience auditive permanente acquise ou tardive *dans* la petite enfance selon le PDNTAIP :

- Préoccupations des fournisseurs de soins : développement de l'audition ou de la parole
- Chimiothérapie à base de cisplatine
- Infection (congénitale) à cytomégalovirus (CMV, CCMV)
- Hernie diaphragmatique congénitale (HDC)
- Oxygénation par membrane extra-corporelle (ECMO)
- Hyperbilirubinémie avec exsanguinotransfusion
- Méningite (avec hospitalisation)
- Oreillons et forte fièvre
- Hypoxie ou asphyxie périnatale grave
- Fracture du crâne (et hospitalisation)

Syndromes associés à une déficience auditive permanente tardive :

- Syndrome d'Alport
- Syndrome branchio-oto-rénal (BOR, dysplasie de type Mondini)
- Syndrome Charcot-Marie-Tooth
- Neurofibromatose de type 2
- Syndrome de Pendred (aqueduc vestibulaire élargi, AVE)
- Syndrome de Stickler
- Syndrome d'Usher

Nota : Les listes qui précèdent ne sont pas exhaustives.

D'autres indicateurs de risque sont associés à une déficience auditive congénitale. Les enfants nouvellement arrivés au Canada peuvent présenter des risques en raison de facteurs génétiques, socio-économiques et environnementaux non représentatifs de l'expérience des soins de santé dispensés au Canada. Ces risques peuvent comprendre la rougeole, la rubéole ou de fortes doses d'antibiotiques de la famille des aminoglycosides ototoxiques.